PROVISOIRE

ETAT DES LIEUX DU FINANCEMENT COMMUNAL DES ACTIONS DE LA PF

RAPPORT D'ANALYSE

SOCIAL WATCH BENIN

CHAMPIONS OF GLOBAL REPRODUCTIVE RIGHTS
PAI
pai.org

SOMMAIRE

Remerciements …… 02

Sigles et Abréviations …….. 03

Liste des tableaux et des graphiques ……. 04

Contexte …….. 05

1. NOTE METHODOLOGIQUE 06

2. LES DROITS DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE _ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE DANS LE BUDGET DES COMMUNES ……. 07

2.1. Présentation des communes ayant intégrée ou non à leur budget les Droits de la Santé Sexuelle et reproductive et la Planification familiale …….. 08

2.2. Les communes ayant pris part à un projet pour la promotion les Droits de la Santé Sexuelle et reproductive et la Planification familiale …… 09

2.3 Les communes dont les zones sanitaires ont été prises en compte dans un projet pour la promotion les Droits de la Santé Sexuelle et reproductive et la Planification familiale…….. 11

3. LES ACTIONS PREVUES DANS LES PROGRAMMES ET PLANS DES COMMUNES POUR LES DROITS DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE _ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE …….. 15

3.1. Les actions prévues dans les programmes et plans des communes …….. 15

3.2. Les activités mises en œuvre dans le cadre de l'exécution de projets financés par le biais de l'ANCB, les ONG et les PTFs …… 17

4. SUSCITER L'INTEGRATION DES DROITS DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE _ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE LORS DES EXERCICES DE PLANIFICATION ET DE BUDGETISATIONCOMMUNAUX ……... 19

Conclusion ……... 22

Références Bibliographiques …….. 23

REMERCIEMENTS

Nos remerciements :

- Aux OSC agissant dans les communes retenues dans le cadre de l'étude ;
- Aux ONG ;
- Aux cadres de l'ANCB ;
- A toutes les personnes ressources ;

Qui ont donné de leur temps et joué le rôle de facilitateur pour la réussite de cette étude.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A&J	:	Adolescents et Jeunes
ABPF	:	Association Béninoise pour la Promotion de la Famille
AGR	:	Activités Génératrices de Revenu
AIMF	:	Association Internationale des Maires Francophones
ANCB	:	Association Nationale des Communes du Bénin
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
CT	:	Collectivités Territoriales
DSSR	:	Droits et Santé Sexuels et Reproductifs
FADeC / FIC	:	Fonds d'Appui au Développement des Communes / Fonds d'Investissement des Communes
FP 2020	:	Family Planning 2020
ICFP	:	Conférence Internationale sur le Planning Familial
KII	:	Informateurs clés
MAJ	:	Mouvement d'Action des Jeunes Béninois
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
P.O	:	Partenariat de Ouagadougou
PANBPF	:	Plan d'Action National budgétisé de la Planification Familiale
PDC	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PF	:	Planification Familiale
PM	:	Pour Mémoire
PSDSR	:	Promotion de la Santé et des Droits Sexuels et Reproductifs au Bénin,
PTFs	:	Partenaires Techniques et Financiers
SRAJ	:	Services de Santé Sexuelle et Reproductive Adaptée aux Jeunes
SSR	:	Soins de Santé de la Reproduction
ZS	:	Zone Sanitaire

LISTE DES TABLEAUX - FIGURES ET GRAPHIQUES

Tableau 1	: Répartition des communes selon l'existence au PDC d'une ligne budgétaire destinée aux DSSR et à la PF	08
Tableau 2	: Liste des zones sanitaire et communes ayant bénéficié du projet PSDRS	
Tableau 3	: Récapitulatif des activités prévues dans les programmes et plans des communes ayant une ligne budgétaire destinée au DSSR et à la planification familiale	15
Figure 1	: Présentation des domaines de compétences transférées aux Communes	07
Figure 2	: Cartographie des communes ayant inséré à leur PDC une ligne Budgétaire pour les DSSR et la PF et des communes bénéficiaires d'un financement en faveur de la promotion des DSSR et de la PF	14
Figure 3	: Exemples d'activités DSSR/PF que peuvent réaliser les communes	16
Graphe 1	: Estimation du pourcentage de communes ayant inscrit à leur PDC ou non, une ligne budgétaire destinée aux DSSR et à la PF	09
Graphe 2	: Récapitulatif des actions en SSR et PF dans les 5 communes pilotes	10
Graphe 3	: Estimation du pourcentage de communes bénéficiant ou non, du financement d'un projet destiné aux DSSR et à la PF	12
Graphe 4	: Comparaison des taux d'implication des mairies à la promotion des DSSR et de la PF, selon qu'elles se soient responsabilisées ou soient intégrées à un projet financé par les PTFs	13
Graphe 5	: Pourcentage des activités programmées dans les lignes budgétaires des PDC 3 Etudiés	16

CONTEXTE

La santé est l'un des défis majeurs pour le développement des pays en voie de développement. Les politiques nationales à l'instar du Bénin, ont mis et continuent de mettre en place, plusieurs initiatives pour relever ce défi et atteindre un tant soit peu, la réalisation du dividende démographique.

Au nombre de ces initiatives, s'inscrit la décentralisation du système de santé. *C'est-à-dire : le transfert de certaines compétences en matière d'exécution de la politique nationale de Santé, aux Collectivités Territoriales (CT)* |. Au Bénin, la décentralisation du système de santé est effective car, l'adhésion du Bénin aux textes internationaux en termes de santé, l'adoption de lois[1] dont la loi N°2021 – 14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin, la mise en place de politiques, de stratégies, programmes et plans[2] en faveur de la décentralisation des politiques de santé, suscitent inévitablement l'implication et la participation des Collectivités Territoriales.

La santé s'inscrit alors parmi les priorités des Collectivités Territoriales qui ne manquent pas d'engager des actions en se référant aux politiques nationales. Pour mener à bien les actions qu'elles engagent, les CT veillent à la prise en compte dans leur PDC et PTA de ligne budgétaire pour la santé mais aussi à susciter des projets pouvant connaitre l'accompagnement de potentiels PTF.

Evoquer la notion de santé comme facteur de développement de nos jours sans aborder spécifiquement la problématique des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) et de la planification familiale (PF) serait omettre l'impact indéniable de ces derniers dans le processus de développement de notre pays. Au niveau local, l'on observe la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités qui abordent de plus en plus la question des DSSR et de la PF. La réussite et l'atteinte d'un résultat efficient autour de ces diverses activités nécessitent une implication tant financière, humaine et matérielle, etc des Collectivités Territoriales.

Social Watch dans le cadre de la responsabilisation et du plaidoyer mis en œuvre par les OSC, pour le financement de la Planification Familiale au Bénin, afin d'accompagner le Gouvernement béninois à respecter les engagements du Partenariat de Ouagadougou (P.O), a décidé de s'intéresser à la prise en compte dans les budgets communaux des DSSR / PF à travers un état des lieux du financement communal de ces derniers.

A ce stade d'édification, il reste un avant-projet qui s'enrichira de la disponibilité de nouvelles données.

[1] La loi N°97 – 029 du 15 janvier 1999 en ces articles 82 – 95 – 100 et 108
Le décret N° 2018 – 225 du 13 juin 2018 portant attribution, organisation de la politique en matière de santé
La loi N°2021 – 14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin
[2] Le Plan National de Santé (PNS)
Le de décentralisation et de déconcentration 2019 – 2023 du Ministère de la Santé.

1- NOTE METHODOLOGIQUE

Cette étude a été faite sur la base d'une analyse documentaire, d'une brève enquête sur l'environnement politique en matière d'engagements et de programmes des communes béninoises en faveur des Droits en Santé Sexuels et Reproductifs et de la Planification Familiale, de quelques entretiens avec des informateurs clés (KII).

- L'analyse documentaire : Plusieurs documents (*énoncés au niveau des références bibliographiques*) ont été consultés afin de prendre connaissance des données probantes sur la promotion des actions destinées aux DSSR et la PF ces trois (03) dernières années (2020 – 2022) dans les communes du Bénin. Cela a amené à la consultation de documents physiques mais aussi à la recherche de la littérature grise sur google et les sites de certaines organisations et associations dont l'ANCB, l'AIMF, l'ABPF, FP2020, etc.

- Brève enquête sur l'environnement politique en matière d'engagements et de programme des communes béninoises, en faveur des DSSR et de la PF : Un recensement et une lecture des récents engagements des communes béninoises pour la promotion des actions destinées aux DSSR et la PF sur leur territoire respectif a été faite.

- Quelques entretiens avec des informateurs clés (KII) : l'étude a bénéficié de la collaboration des OSC et ONG agissant sur le territoire des différentes communes retenues dans le cadre de l'étude.

L'objectif de cette étude est de présenter la situation du financement des actions DSSR et de la Planification Familiale au niveau local en vue d'identifier les pistes de plaidoyer et les actions à mener par les OSC pour l'effectivité du respect des engagements du FP2030 et la promotion du Droit à la Santé Sexuelle et de la Reproduction (DSSR) aux adolescents, jeunes et femmes en âge de procréer.

- **Les résultats attendus** entre autre de cette étude sont :

  i- une cartographie des communes ayant intégré dans leurs plans et budgets communaux des actions SSR y compris la PF,
  ii- une revue des actions prévues dans les documents de planification au niveau communal pour le sous-secteur de la SSR y compris la PF sont ressortis,
  iii- une analyse des données recueillies aux deux (02) premiers points,
  iv- des pistes d'actions et des recommandations pour une effectivité de la budgétisation sensible à la PF au niveau communal est disponible.

- **Echantillonnage** :

Prévue au départ pour être limité aux cinq (05) communes ayant bénéficié du Projet de promotion de la planification familiale dans les villes du Bénin conduit par l'ANCB avec l'appui de l'AIMF, l'échantillon a été élargi à treize (13) communes choisies de manière aléatoire ainsi qu'à un deuxième projet. Ainsi l'échantillon est composé de deux catégories de communes :

- Les communes ayant une ligne budgétaire sur fonds propres ; et
- Les communes ayant une ligne budgétaire sur financement des partenaires.

La taille de l'échantillon est limitée et réduite en raison des difficultés rencontrées sur le terrain. La principale difficulté rencontrée lors de cette étude a été l'accès à l'information objet de réflexion (*à savoir l'indisponibilité des PDC 3 des communes ou encore la réticence des personnes ressources à communiquer les informations*) en raison de son caractère on ne peu plus sensible.

Aussi les résultats présentés dans les lignes suivantes sont relatifs à la taille de l'échantillon et pourraient connaitre des modifications si la taille de l'échantillon venait à être agrandie.

2- LES DROITS DE LA SANTE SEXUELLES ET REPRODUCTIVE _ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE DANS LE BUDGET DES COMMUNES

La Collectivité Territoriale décentralisée au Bénin, est la commune. Elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement dans les conditions fixées par la loi N°2021 – 14 du 20 décembre 2021, portant code de l'administration territoriale. Elle constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Aussi elle jouit de la gouvernance locale dans divers domaines dont la santé comme nous pouvons l'observer sur la figure ci-dessous.

Mais il faut noter que les compétences en santé sont partagées entre les communes et l'état. Comme définies en dans la loi N°2021- 14 du 20 décembre 2021 à l'article 46, ''la commune a la charge de la réalisation, de l'équipement et de la réhabilitation des centres de santé et de promotion sociale, des infrastructures publiques culturelles de jeunesse, des sports et des loisirs, au niveau de l'arrondissement, du village ou du quartier de ville, en outre, l'entretien de ces centres et infrastructures. A cet effet, l'Etat lui transfère les ressources financières.''

Figure 1 : *Présentation des domaines de compétences transférés aux communes*

Même s'il semble ne pas avoir une responsabilisation des communes sur la SSR et la PF dans le cadre légal, la gouvernance locale en matière de santé, s'applique tant aux dispositions retenues dans les plans et stratégies de santé en général et des SSR et de la PF en particulier[3] comme l'indique la loi N°2003-03 du 03 Mars 2003, relative à la santé sexuelle et à la reproduction en RB t en ses articles 10 et 12 et au regard de leur importance incontournable pour le développement des sociétés à la base.

[3] Etude comparée sur la décentralisation des politiques de santé, au Bénin, Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo, Mamadou SEMBENE, AIMF, Février 2022, P. 5

Au Bénin, le transfert des ressources financières aux communes est effectif grâce au Fond d'Appui au Développement des Communes (FADEC) depuis 2008 et l'avènement du FIC dont les modalités ne sont pas encore connues. Ces ressources outre les autres programmes de développement locaux, sont aussi destinés à l'accès à la santé pour tous et aux DSSR et la PF.

Les communes béninoises, de jour en jour prennent en compte l'importance des DSSR et de la PF pour le développement de leur localité respective et fort de cette conviction s'activent pour la promotion des DSSR et de la planification familiale. Les ressources pour mener à bien cette promotion doivent provenir des fonds propres des communes, des fonds reçus de l'Etat et aussi des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).

2.1. Présentation des communes ayant intégrée ou non à leur budget les Droits de la Santé Sexuelle et reproductive et la Planification familiale :

> 40 % des communes béninoises, ont dégagé dans leur PDC, des lignes budgétaires sur fonds propre et énoncés des activités pour la promotion des Droits et Santé Sexuelle et Reproductive et la planification familiale

L'état des lieux pour identifier les communes ayant intégrée dans leur budget les actions DSSR et PF, s'est fait à partir de l'étude documentaire et l'analyse des PDC 3 de treize (13) communes sur la base de l'échantillon retenu par les commanditaires pour effectuer l'étude. Il en ressort que six (06) communes sur les treize (13), ont intégré au sein de leur PTA, une ligne budgétaire destinée sur la période allant de 2019 à 2021 pour certains et de 2020 à 2022 pour d'autres, aux DSSR et à la planification familiale.

Le tableau suivant présente la *répartition des communes selon l'existence ou non au PDC d'une ligne budgétaire destinée aux DSSR et la PF parmi* les 13 communes analysées.

Communes _ Ligne budgétaire DSSR / PF		**Communes _ Pas de ligne budgétaire DSSR / PF**
Communes	**Budget**	
Ouèssè[4]	5.000.000	N'Dali
Gogounou[5]	1.000.000	Bantè
Savalou[6]	3.500.000	Nikki
Ouidah[7]	8.000.000	Ségbèna
Comé (Pm)[8]	Montant non connu	Adjarra
Abomey - Calavi[9]	Montant non connu	Bassila
-	-	Parakou

Tableau 1 : *Répartition des communes selon l'existence ou non au PDC d'une ligne budgétaire destinée aux actions DSSR et à la PF*

[4] PDC 3 Ouèssè, Page 134 et 166
[5] PDC 3 Gogounou, Page 161
[6] PDC 3 Savalou, Page 127
[7] PDC 3 Ouidah, Page 139
[8] Information acquise au cours des lectures transversales
[9] Evaluation du Plan de Développement Communal troisième génération 2018 – 2022 (PDC3) d'Abomey-Calavi, Page 43

La promotion des DSSR et de la PF ne manquent pas de bénéficier d'une attention particulière au niveau des communes du Bénin. Le nombre de PDC consultés bien que limité donne une estimation du pourcentage de commune ayant intégré à leur budget une ligne pour la DSSR et la PF[10]. Le graphe suivant donne un aperçu de cette estimation, en se référant aux données du tableau 1.

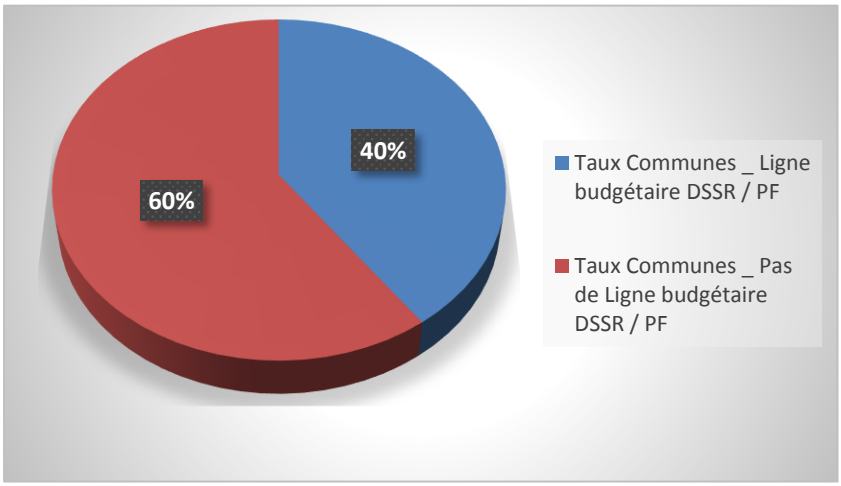

Graphe 1 : *Estimation du pourcentage de communes ayant inscrit à leur PDC ou non, une ligne budgétaire destinée aux actions DSSR et PF*

2.2. Les communes ayant pris part à un projet pour la promotion des Droits de la Santé Sexuelle et Reproductive et la Planification familiale :

45 % des communes béninoises, ont été intégrées à la réalisation de projets en faveur de la promotion des Droits et Santé Sexuelle et Reproductive et la planification familiale financés et appuyés techniquement tantôt par les PTFs, les ONGs internationales et locales, l'ANCB

Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers ainsi que d'ONGs, interviennent dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive et de la Planification Familiale au Bénin. Leurs apports se matérialisent par la mise en œuvre de projets dans certaines communes du Bénin ou par un appui financier et souvent technique à des communes pour la promotion des DSSR et de la PF.

Au nombre de ces acteurs, l'on peut citer The challenge Initiative, le projet SWEED, Equipop, les fonds Musoka, l'AIMF, l'ABPF, l'ANCB, les Pays-Bas, le gouvernement Canadien, l'ABMS, Care Bénin – Togo, les ONGs locales opérant dans le domaine de la santé, pour ne citer que ceux là.

Les données ci-dessous, n'évoquent que quelques-uns de ces projets malgré leur nombre non négligeable.

[10] Cette estimation pourrait connaitre une modification avec la consultation éventuelle de nouveaux PDC

Deux projets prioritairement sont évoqués dans ce sous chapitre ainsi qu'un troisième dont le démarrage a été lancée qu'en 2022. Ils ont été mis en œuvre dans quatorze (14) communes avec un apport financier et technique de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), des communes elle-même et des PTFs.

Il s'agit du:

- **Projet de promotion de la planification familiale dans les villes du Bénin**, exécuté par l'ANCB en partenariat financier et technique avec l'AIMF, la ville de Paris et la fondation Bill & Melinda GATES. Ce projet d'un montant total de 200.400 €[11] soit 131 262 000 Francs CFA, pour une période de réalisation de 23 mois à compter de l'année 2019, a pris en compte cinq (05) communes pilotes. L'apport financier au projet fait par l'ANCB et les cinq communes pilotes s'élevait à 16.400 €[12] soit 10 742 000 Francs CFA. Son objectif principal était de sensibiliser les autorités locales et les cadres des communes sur l'importance de la planification familiale afin de susciter chez ces derniers, une auto appropriation du sujet et de son importance pour le développement communal. Les cinq (05) communes prisent en compte pour la mise en œuvre du projet sont :

    - Dogbo,
    - Matéri,
    - Cotonou.
    - Ouèssè,
    - Nikki, et

  Avant leur sélection pour la participation au projet, les cinq communes ci-dessus citées, avaient déjà eu à réaliser des actions de promotion des DSSR et de la planification familiale. Au nombre de ces actions, nous pouvons citer les activités de communication, d'offre de service en SSR (social, médical et psychologique), de judiciarisation.[13] Le graphe suivant donne un aperçu de ces différentes actions.

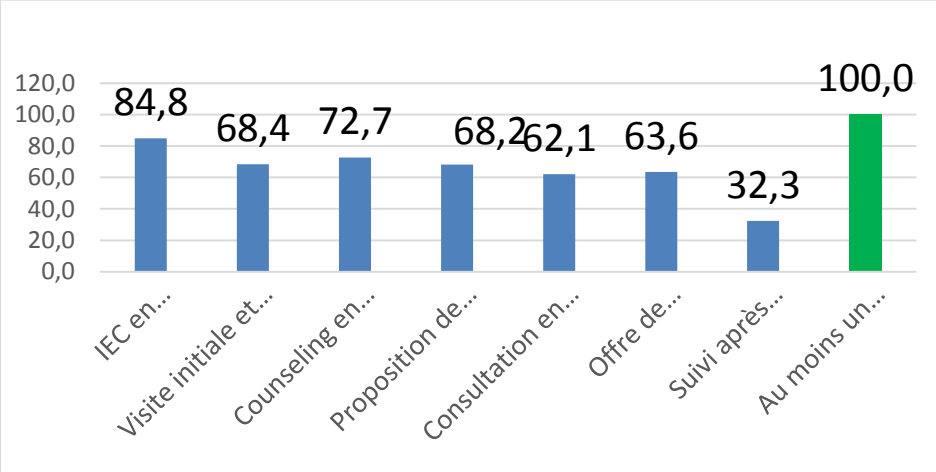

Graphe 2 : *Récapitulatif des actions en SSR et PF dans les 5 communes pilotes* [14]

[11] Convention financière et d'assistance à Maitrise d'ouvrage entre l'ANCB et l'AIMF
[12] Idem
[13] Powerpoint _ Projet de promotion de la planification familiale dans les villes du Bénin, 10ème Slide
[14] Idem

Au regard de l'apport fait par l'ANCB pour la réalisation de ce projet et des actions faites dans les cinq communes pilotes, on peut conclure sous réserve d'informations complémentaires, que ces communes aussi sur la période 2019 – 2022, ont dû dégager une ligne budgétaire pour la promotion des DSSR et de la planification familiale.

- **Partenariat entre l'ANCB et l'ABPF** en 2020, qui avait pour objectif le renforcement de capacités des élus et cadres communaux pour la promotion de la santé et des DSSR sur leur territoire. Au total neuf communes ont bénéficié de ce projet. Il s'agit des communes de :

  - N'Dali,
  - Bantè,
  - So-ava,
  - Klouékanmé,
  - Toviklin
  - Parakou,
  - Savalou,
  - Abomey-Calavi,
  - Lalo,

Outre ces deux projets, d'autres initiatives pour la promotion des DSSR et de la PF sont mises en œuvre dans les communes. Parmi ces projets, nous citerons :

- **Le Projet de la Santé, Droits Sexuels et Reproductifs - Xwéfa (PSDSR – Xwéfa)** lancé en 2022 dans la commune de Porto-Novo et prenant en compte, quinze (15) communes du Bénin pour une durée de cinq (05) ans sur financement des Pays – Bas avec pour partenaires stratégiques, les communes, le consortium ABMS – ABPF – Care Bénin – Togo, les organisations de la Société Civile et les ministères de la santé, de l'enseignement, des affaires sociales et de la décentralisation.

2.3. Les communes dont les zones sanitaires ont été prises en compte dans un projet pour la promotion des Droits de la Santé Sexuels et Reproductifs et la Planification familiale

Douze (12) Zones Sanitaires ont bénéficié du financement, d'un projet de promotion des DSSR et de la PF impliquant la participation inclusive de 29 communes du Bénin. Ce projet a été financé par les Pays-bas et le Gouvernement Canadien.

Certaines zones sanitaires ont bénéficié de l'appui financier de PTFs et d'Organisations de la Société Civile pour la promotion des DSSR et de la PF à travers la mise en œuvre de certains projets. Au nombre de ces projets, nous ne citerons que le ***''projet de promotion de la santé et des droits sexuels reproductifs au Bénin'' (PSDSR)***. Ce projet a été financé par les Pays-Bas et le gouvernement canadien à une hauteur de 11 497 098 820 Francs CFA[15]. Il a été mis en œuvre dans douze (12) Zones Sanitaires (ZS) sous la conduite d'un consortium de trois ONG : ABMS, ABPF et Care Togo – Bénin..

[15] Point d'exécution technique du projet de promotion de la santé, des droits sexuels et reproductifs au Bénin, période Janvier – Décembre 2021, Avril 2022, page 3.

La ZS, représente l'entité opérationnelle, la plus déconcentrée du système de santé. Ainsi toute activité dans une ZS, ne pourrait se faire sans la participation active de la gouvernance locale. Au Bénin, il existe un dispositif d'accompagnement qui favorise l'implication des communautés locales, des élus locaux et des OSC dans la gestion des structures sanitaires publiques.

Aussi, la mise en œuvre du PSDRS 2018 - 2021 dans 12 zones sanitaires sur les 34 que comptent le Bénin, a connu l'implication de vingt et neuf (29) communes que sont :

DEPARTEMENTS	ZONES SANITAIRES	COMMUNES
ATLANTIQUE	Abomey – Calavi - So-ava	**Abomey - Calavi**
		So-ava
OUEME	Porto-Novo - Aguégués - Sèmè-Podji	**Porto-Novo**
		Aguégués
		Sèmè-Podji
	Adjohoun – Bonou - Dangbo	**Adjohoun**
		Bonou
		Dangbo
BORGOU	Parakou – N'dali	**Parakou**
		N'dali
	Tchaourou	**Tchaourou**
ATACORA	Natitingou – Boucoumbé - Toucountouna	**Natitingou**
		Boucoumbé
		Toucountouna
DONGA	Djougou – Ouaké - Copargo	**Djougou**
		Ouaké
		Copargo
COLLINES	Dassa-zounmè - Glazoué	**Dassa-zounmè**
		Glazoué
	Savalou - Bantè	**Savalou**
		Bantè
MONO	Lokossa - Athiémé	**Lokossa**
		Athiémé
COUFFO	Aplahoué - Dogbo - Djacotomey	**Aplahoué**
		Dogbo
		Djacotomey
	Klouékanmè - Toviklin - Lalo	**Klouékanmè**
		Toviklin
		Lalo

Tableau 2 : *Liste des zones sanitaires et communes ayant bénéficié du projet PSDSR*

La promotion des DSSR et de la PF, dépassant le simple cadre de la commune, mais étant un enjeu de développement inscrit aux objectifs du développement, suscite beaucoup d'engouement et permet aux Collectivités Territoriales, de bénéficier outre leur fond propre, d'appui financier et technique pour soutenir leurs programmes d'actions en lien avec cette dernière. Le financement de la promotion des DSSR / PF au niveau local, se fait aujourd'hui en grande partie à parti des apports des partenaires techniques et financiers, des ONGs internationales, , de l'ANCB et des fonds propres aux communes.

Partant de cette dernière information, nous observons qu'environ trente-cinq (35) communes y compris trois communes (03) ayant déjà intégré dans leur ligne budgétaire les DSSR / PF, sur les soixante-dix-sept (77) communes du Bénin, ont été porteuses d'un ou intégrées à un projet de promotion des DSSR / PF financé par les PTF avec parfois la contribution de l'ANCB.

Le graphe suivant nous donne un aperçu de la proportion des communes ayant bénéficié ou bénéficiant encore d'un financement pour la promotion de la PF et de celles n'ayant pas bénéficié.

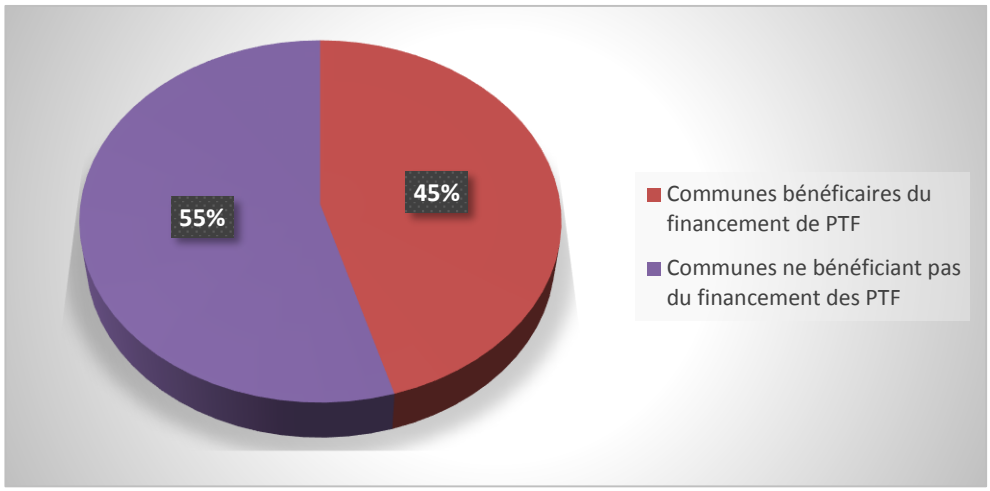

Graphe 3 : *Estimation du taux de communes bénéficiant ou non, du financement d'un projet destiné aux DSSR et à la PF*

Les graphiques 1 et 2 nous montrent que :

- Seulement 40% des communes béninoises, ont dégagé dans leur budget une ligne pour la promotion et l'effectivité* des actions en faveur des DSSR et la PF sur leur territoire ;

- 45% des communes béninoises sont intégrées à des projets de promotion des DSSR et la PF financés par les partenaires techniques et financiers au développement, l'ANCB, les ONG et OSC au niveau local;
- Le financement fait par les PTF, est supérieur aux différentes lignes budgétaires dégagées au niveau communal.

- Le pourcentage de commune intégrées à des projets de promotion des DSSR / PF financés par les PTFs et les ONGs est supérieur à celui des communes s'étant responsabilisées financièrement pour cet objectif.

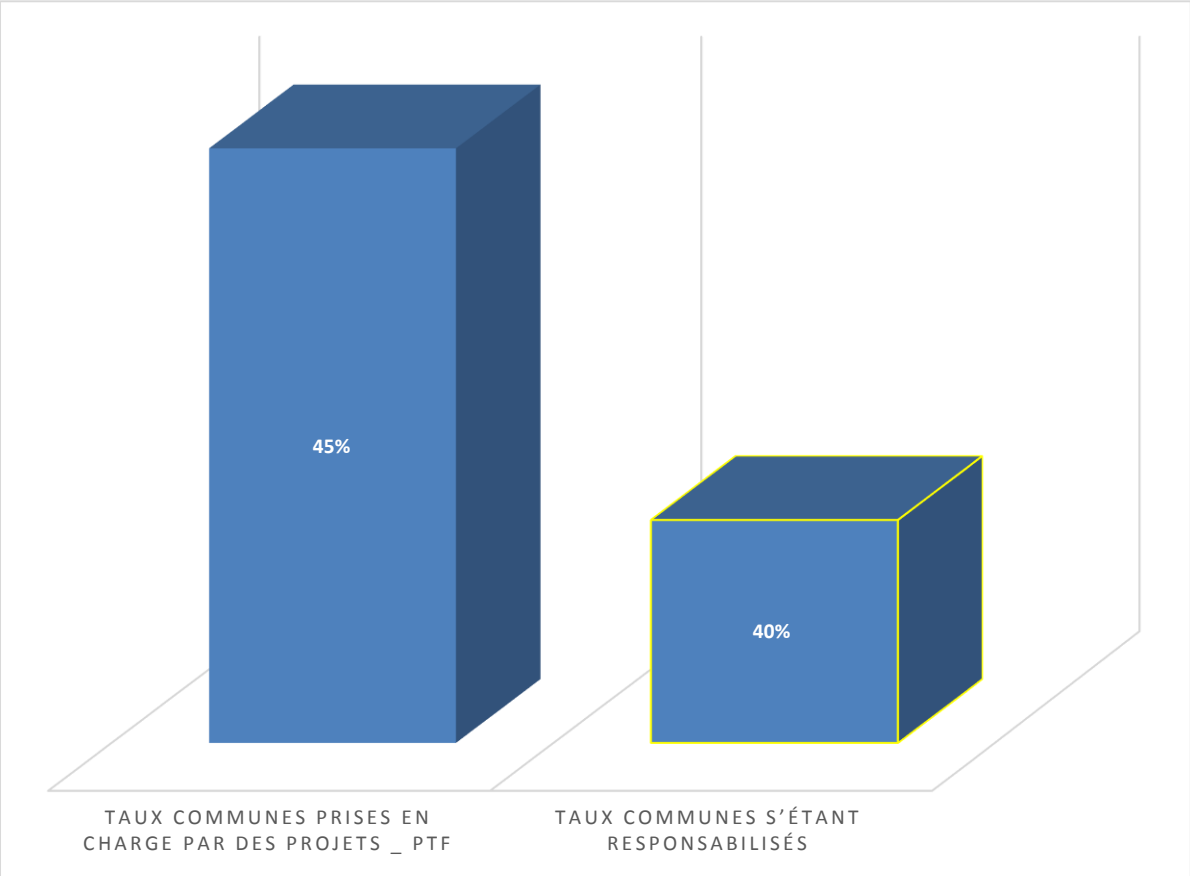

Graphe 4 : *Comparaison des pourcentages d'implication des communes la promotion des DSSR et de la PF, selon qu'elles se soient responsabilisées ou soient intégrées à un projet financé par les PTFs*

Les différents résultats obtenus, sont consignés sur la carte géographique suivante :

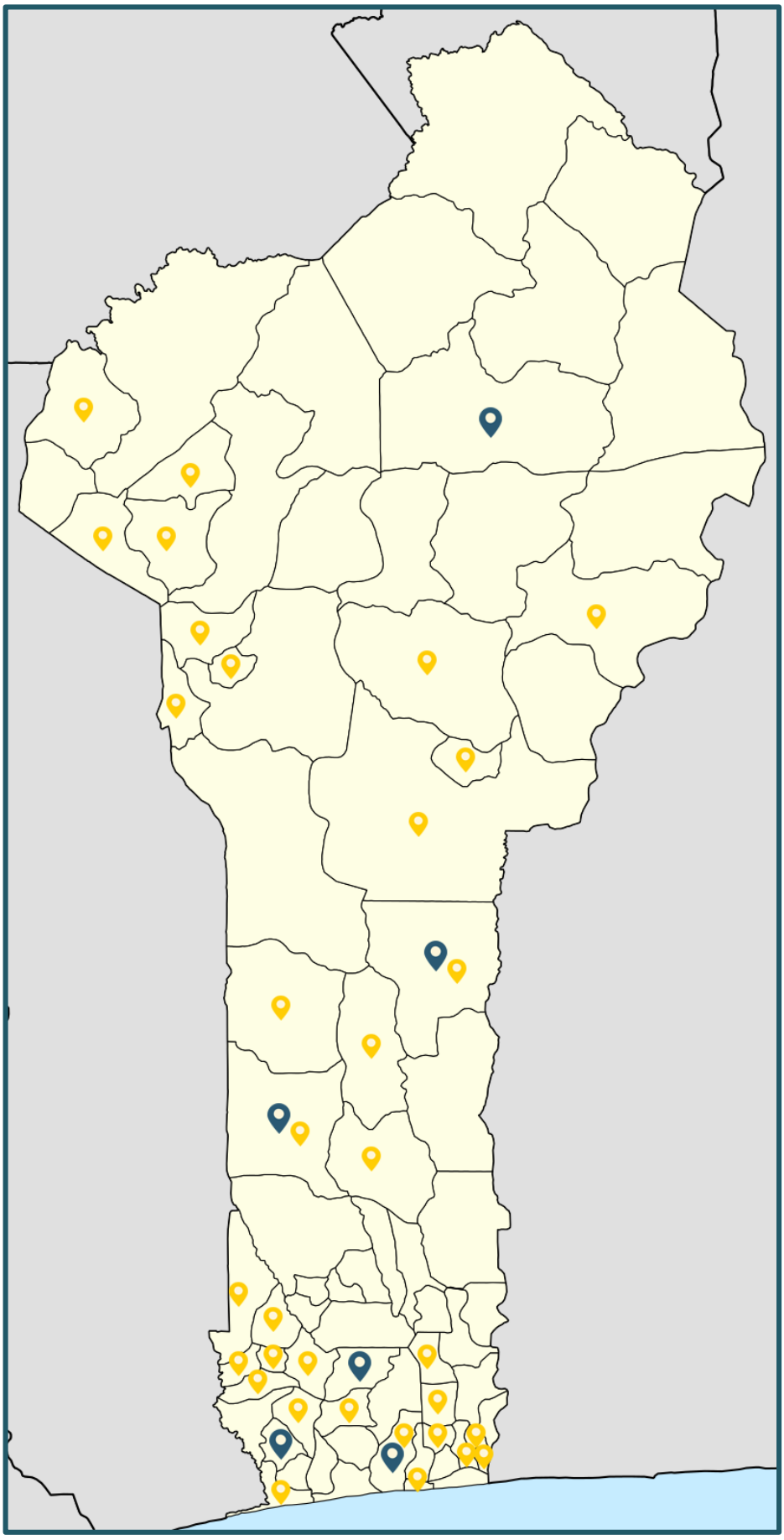

Figure 2 :
Cartographie des Communes ayant inséré à leur PDC une ligne Budgétaire pour les DSSR et la PF et des Communes bénéficiaires d'un financement en faveur de la promotion des DSSR et de la PF

3- LES ACTIONS PREVUES DANS LES PROGRAMMES ET PLANS DES COMMUNES POUR DES DROITS DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

Deux (02) grands groupes d'activités sont à ressortir. Il s'agit :

- des actions prévues dans les programmes et plans des communes ;
- des activités mises en œuvre dans le cadre de l'exécution de projets financés par l'ANCB, les ONG et les PTFs.

3.1. Les actions prévues dans les programmes et plans des communes :

La Sensibilisation est l'activité phare programmée par presque toutes les communes ayant prévue une ligne budgétaire en faveur des DSSR et de la PF. Elle représente 90% des activités planifiées.

Dans les six (06) communes ayant dégagé une ligne budgétaire pour les DSSR et la PF, les activités se résument en termes de sensibilisation vers les femmes, les hommes et les Adolescents & Jeunes (A&J). Les activités prévues telles qu'énumérées dans les différents documents sont consignées dans le tableau ci-dessous.

N°	COMMUNES	ACTIVITES PREVUES
1	OUESSE	- Renforcement de la protection sociale et de la santé de reproduction ; • Sensibiliser les femmes et hommes à la santé de reproduction[16]
2	GOGOUNOU	- Mise en œuvre d'un plan de communication stratégique sur la santé (Santé Reproductive, planification familiale, paludisme,…) • Organiser une campagne de sensibilisation et de mobilisation pour la planification familiale dans la commune[17]
3	SAVALOU	- Sensibiliser les filles à la santé de reproduction dans les collèges ; • Organiser 70 séances de sensibilisation à raison de 14 séances par année dans les CEG et collège de la commune[18]
4	OUIDAH	- Organisation des séances de sensibilisation sur la santé de reproduction à l'endroit des femmes, et des A&J[19]
5	COME	- PM
6	ABOMEY – CALAVI	- Sensibilisation à la planification familiale et à l'utilisation du planning familial ; Sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive ; - Organisation de journées portes ouvertes d'offre gratuite de service pour le choix et l'obtention de Contraceptives Modernes

Tableau 3 : *Récapitulatif des activités prévues dans les programmes et plans des communes ayant une ligne budgétaire destinée au DSSR et à la planification familiale.*

[16] PDC 3 _ Page 134 et 166
[17] PDC 3 _ Page 161
[18] PDC 3 _ Page 127
[19] PDC 3 _ Page 139

La sensibilisation est l'activité programmée dans la quasi-totalité des PDC 3 étudiés. Partant de cette observation, on en déduit que, les communes ayant intégré la PF à leur planification budgétaire rencontrent certaines difficultés pour orienter les prévisions vers un plus grand nombre d'activités en faveur de la promotion et de l'effectivité des DSSR et la PF sur leur territoire. Au nombre de ces difficultés, on pourrait citer la méconnaissance et la faible maitrise du sujet et des actions participer à l'obtention de résultats efficient, la limite des ressources financières affectées au secteur de la santé en général ne favorisant pas la priorisation des DSSR et de la PF, pour ne citer que ceux là.

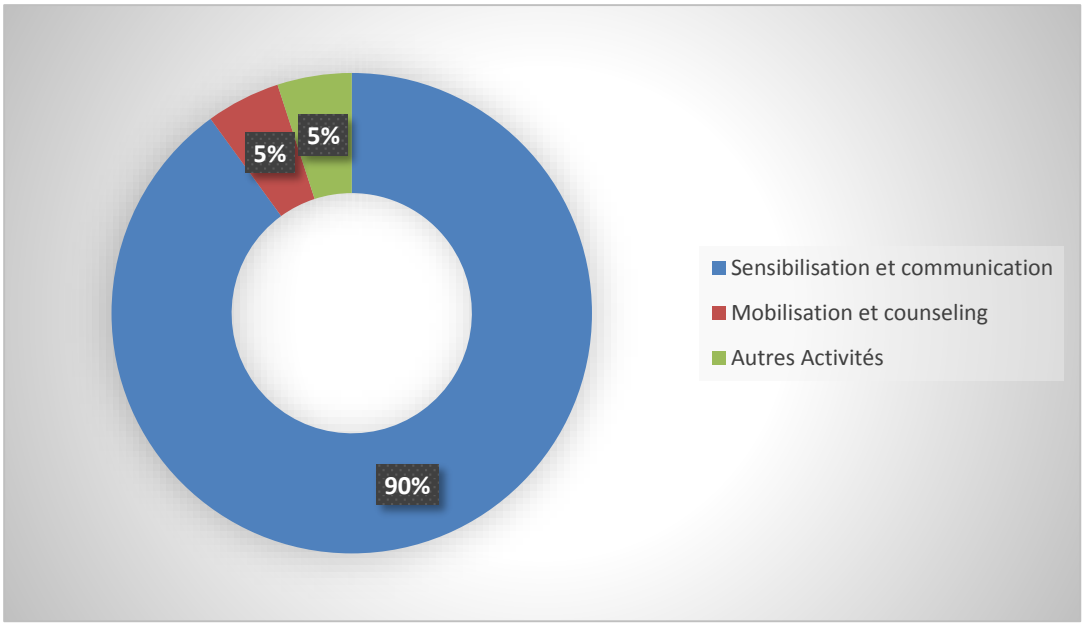

Graphe 5 : *Taux des activités programmées dans les lignes budgétaires des PDC 3 étudiés*

Les communes pourraient mettre en œuvre d'autres groupes d'activités en faveur des DSSR et de la PF, en y consacrant un budget un peu plus élevé. Des exemples d'activités sont évoqués sur la figure.

Figure 3 : *Exemples d'activités destinées aux DSSR/PF que peuvent réaliser les communes*[20]

[20] Evaluation et Capitalisation, Mobiliser les communes d'Afrique de l'Ouest Francophone, Un guide de plaidoyer communal en santé sexuelle et reproductive, equip.org, page 10

3.2. Les activités mises en œuvre dans le cadre de l'exécution de projets financés par la faitière, les ONG et les PTFs :

> Dans le cadre des financements faits par les PTF, ONG et l'ANCB, outre le renforcement de capacités des autorités locales et la sensibilisation, c'est tout un éventail d'activités qui sont développées.

Dans le cadre du projet de promotion de la planification familiale piloté par l'ANCB et son partenaire l'AIMF, les activités étaient les suivantes :

- La sensibilisation des élus, des autorités traditionnelles, des populations (hommes, femmes, jeunes),
- La formation des agents de santé,
- L'acquisition d'équipements informatiques,
- La réalisation de spots publicitaires et de jeux radiophoniques,
- La traduction en langues locales (Biali) du guide pour dialogue parents enfants sur les DSSR.

Ces différentes activités ont été déclinées selon les réalités de chacune des communes en : des formations pour les agents de santé sur la gestion des effets secondaires de la PF et l'approche A&J, des séances de sensibilisation IEC des hommes sur la PF, l'usage de divers canaux médiatiques et non médiatiques pour la sensibilisation sur la planification familiale et l'autonomisation des filles – mères, l'institutionnalisation des DSSR et de la PF dans les communes, des séances de sensibilisation visant l'engagement des élus locaux, des cours impériales, des leaders traditionnels et religieux pour la promotion des DSSR / PF, l'organisation de compétitions artistiques sur la thématique dans le but de toucher le groupe des A&J, des séances de formation à l'usage du guide pour le dialogue parents – enfants des animateurs spécialisés dans le domaine de la SRAJ.[21]
L'activité menée dans le cadre du partenariat ANCB – ABPF était essentiellement :

- le renforcement des capacités des élus et cadres communaux pour la promotion des DSSR afin qu'ils puissent mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation vers les cibles réfractaires.[22]

Le projet PSDSR, quant à lui regorgent de plusieurs activités qui ont été déclinées par la mise en place de diverses stratégies et approches à haut impact sanitaire. ''Au nombre de celles-ci, on peut citer : le Community Score Card, le Humain Center Design, l'école des maris, le dialogue en famille, la monnaie du défis, le financement des AGR, la franchise sociale, les cliniques Amies des jeunes, le Label Amour et Vie et le Label MAJ, le marketing social des produits et services etc…''[23] Les activités effectuées au cours de ce projet, sont consignées sur la figure suivante.

[21] Récapitulatif des bonnes pratiques
[22] https://www.ancb.bj/index.php/k2-listing/item/471-promotion-de-la-santé-et-des-droits-sexuels-et-de-la-reproductiion.html
[23] Promotion de la Santé et des Droits Sexuels et Reproductifs au Bénin, Fiche récapitulatif, Page 2

Organisation de compétitions de jeunes et adolescents à travers des sketchs ainsi que des chants et danses

Organisation de compétitions annuelles entre les clubs de jeunes sur les connaissances/attitudes en SRAJ & sur les jeux ludiques

Animation d'émissions télévisées et radiophoniques interactives pour promouvoir le dialogue inter générationnel avec l'implication des autorités locales

Formation des jeunes filles en autodéfense

Tenue d'assemblées de cuisine

Organisation de camps Forum MAJ

Formation des catalyseurs des clubs non scolarisés SRAJ et en méthodologie animation des dialogues réflectifs

Organisation de rencontres entre clubs de jeunes et de conférence en ligne

Projections de films

Organisation de plaidoyers à l'endroit des autorités politico-administratives

Animation de stands sur la SRAJ

Enregistrement d'une émission télévisée dans une école privée

Dotation en produits contraceptifs et consommables médicaux aux centres de santé partenaires du projet PSDSR dans les zones sanitaires

Lancement d'une campagne « SPEAK ! EXPRIME-TOI ! »

Renforcement de capacités des acteurs (communautés, parties prenantes, Staffs d'ONG) sur la SRAJ, le genre, la technologie contraceptive et le counseling

Mise en place de comités de veille pour la lutte contre les VBG dans les différents villages couverts par les interventions du projet

[24] PSDSR Inside, page 12

4- SUSCITER L'INTEGRATION DES DROITS DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE _ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE LORS DES EXERCICES DE PLANIFICATION ET DE BUDGETISATION COMMUNAUX :

Les DSSR et la PF, représentent un enjeu stratégique de développement d'où, leur prise en compte dans les plans et politiques nationaux. La décentralisation représente une opportunité pour mieux répondre aux besoins de DSSR et de la PF, mais ce sous-secteur de la santé est quasi inexistant ou relégué au second plan lors des exercices de planification et de budgétisation communaux. Le gouvernement béninois à l'instar d'autres pays de la sous-région s'est engagé lors du sommet du FP2020 de Londres à « *mettre en œuvre une approche inclusive de mobilisation de ressources impliquant les CT décentralisées, afin de garantir leur redevabilité vis-à-vis du financement de la santé de leur population* ».

Les DSSR et la PF en tant que thématique santé publique font partie des compétences des communes[25]. Il devient impératif que les communes puissent les prendre en compte dans leur budget.

Des recommandations faites lors d'un plaidoyer bien structuré deviennent nécessaire et impératif pour susciter cet intérêt, cette prise de conscience au niveau des communes.

SUSCITER LA PRISE EN COMPTE DES DSSR ET LA PF DANS L'EXERCICE DE REPARTITION DES FONDS DE L'ETAT	Inclure dans la mobilisation et la gestion des ressources allouées aux communes pour le domaine de compétence _ Santé et Action sociale par l'Etat, les DSSR et la PF. Cela facilitera, la priorisation de la PF dans les communes et la création d'un plan sectoriel dédié à la promotion des DSSR / PF.
FAIRE UNE ANALYSE BUDGETAIRE APPROFONDIE ET UNE ANALYSE SITUATIONNELLE PAR RAPPORT A L'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA DSSR ET LA PF.	L'analyse budgétaire est un moyen de parvenir à une fin.[26] Elle aide à mener des actions de persuasion fondées sur des preuves (collecte de données), dans le but d'influencer l'allocation des ressources afin de rendre le budget destiné à la santé plus équitable, efficace et efficient en faveur des DSSR et de la PF.

[25] Plaidoyer budgétaire dans le domaine de la santé, guide pour les organisations de la Société Civile, Save the children
[26] Plaidoyer budgétaire dans le domaine de la santé, guide pour les organisations de la Société Civile, Save the children

INCITER A FAIRE DES BUDGETS OUVERTS AU NIVEAU COMMUNAL	Favoriser la participation publique des personnes clés, d'investisseurs, des OSC et ONG locales à l'établissement et la planification budgétaire afin d'obtenir un budget basé sur des principes de transparence, de participation et de responsabilisation.
FAIRE DU LOBBYING	Forger des relations avec des acteurs clés à différents niveaux. Il faut mettre en place des alliances stratégiques qui aideront à influencer les changements souhaités. Il faut mobiliser des portes - paroles influent formé pour porter efficacement les messages de plaidoyer et communiquer avec les évidences ou la nécessité de la promotion des DSSR / PF pour le développement à la base.
ALLIER MOBILISATION A LA BASE ET MOBILISATION POLITIQUE[27]	Il s'agit de mobiliser : i- les populations à la base et décideurs religieux, ii- les ressortissants de la commune ne résidant pas dans la commune et pouvant contribuer aux prises de décisions, iii- les autorités locales et autres décideurs politiques, autour : - d'un événement culturel, d'une causerie où les acteurs à la base seront les premiers défenseurs de la thématique devant les politiques. |*l'expérience faite par l'ONG Le Bacar dans les communes de Savalou et Bantè, est à ce titre illustrative*.[28]| - ou d'un forum de réflexion où il faudra pouvoir montrer que le développement local (démographique, environnemental, économique et autres), nécessite de maitriser la croissance démographique et que la promotion des DSSR et de la PF est en étroite liaison avec les enjeux liés au développement local.

[27] Evaluation et Capitalisation, Mobiliser les communes d'Afrique de l'Ouest Francophone, Un guide de plaidoyer communal en santé sexuelle et reproductive, equip.org, page 33
[28] Idem

CONTRIBUER A UN MEILLEUR CHOIX DES LIGNES D'INVESTISSEMENTS DES BAILLEURS	Les partenaires avec l'appui des acteurs centraux devraient mieux orienter leurs investissements. Aussi, il est souhaitable que les investissements outre les activités de renforcement de capacités des autorités locales, soient orientés vers : i- des projets avec un grand éventail d'activités que pourraient soumettre ou porter directement les communes avec l'appui des OSC ; ii- des activités de communication vers la communauté à la base ; iii- des journées portes ouvertes sur les DSSR / PF (consultation – counseiling – dons de méthodes contraceptives de longue durée). Amener aussi les bailleurs à tirer profit du financement en faveur du VIH/SIDA, pour imposer les DSSR/PF dans l'exécution de ce dernier
PROCEDER A L'AJUSTEMENT DU FINANCEMENTS DES PARTENAIRES AUX BESOINS/PRIORITES REELLES DES COMMUNES	Il s'agit de ne pas orienter les besoins seulement selon les priorités des partenaires mais de proposer des actions pertinentes pour chaque territoire et de les soumettre aux bailleurs pour obtenir un financement
CONTINUER LE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES AUTORITES LOCALES ET AUTRES ACTEURS LOCALS POUVANT INFLUENCER ET PARTICIPER A LA PROMOTION DES DSSR ET DE LA PF	-
CREER DES ESPACES/CADRES DE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES EN PF	Il est important de mettre en place des espaces de partage des bonnes pratiques en PF avec : - Tous les acteurs intervenants sur le terrain - L'ANCB, Afin de favoriser une réplique de ces bonnes pratiques au niveau des 77 communes du pays dans la mesure du possible

CARTOGRAPHIER LES OSC INTERVENANT SUR LA PF DANS LES COMMUNES	Cette cartographie permettra d'avoir une réelle connaissance de toutes les OSCs intervenant dans la PF au niveau communal mais surtout de les sensibiliser pour que le discours pour le plaidoyer en faveur des PF soit le même d'une commune à une autre quelle que soit l'OSC qui l'a porte mais aussi de l'adapter à la réalité du territoire où cela devra être mené.
CONSOLIDER LA SYNERGIE ETAT – SOCIETE CIVILE – PTF	Pour maximiser l'efficacité de la mise en œuvre des engagements du Bénin au service de la Planification familiale de qualité, socle du développement durable. Le renforcement du rôle des OSC dans la planification, la facilitation de la mise en œuvre, le suivi des engagements …

CONCLUSION

Les Droits de Santé Sexuels et Reproductifs et la planification familiale, représentent des outils incontournable pour le développement durable et le bien-être des populations en particulier des femmes et des jeunes.

La décentralisation représente une opportunité pour la mise en œuvre de stratégies appropriées : i- pour des actions destinées à l'enracinement des DSSR et de la PF dans nos communautés de base et ; ii- à l'amélioration des indicateurs de développement socio – économique tel que le dividende démographique.

La prise en charge financière de la promotion d'actions destinées aux DSSR et à la PF par les communes demeure un défi majeur à relever. Même si, des efforts sont faits, n'empêchent qu'ils restent peu suffisant pour l'atteinte des objectifs de développement socio, culturelle et économique poursuivis.

La responsabilisation des autorités locales et des leaders politiques pour l'amélioration des ressources allouées aux DSSR et à la PF est importante, car aujourd'hui, constitue un infirme handicap à relever. Les actions de plaidoyer au niveau local, doivent être multipliées et renforcées avec la mobilisation et la participation effective des OSC, des populations à la base (1ère bénéficiaires) et un éveil de conscience des décideurs au niveau local.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

ANCB, Projet de promotion de la planification familiale dans les villes du Bénin, Powerpoint, 22 slides

Cinquième enquête démographique et de santé au Bénin (EDSB-V) 2017 – 2018, 675 pages

Consortium ABMS, ABPF, Care Togo – Bénin, *Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs au Bénin, Fiche récapitulatif*, 2 pages

Convention de partenariat signée ANCB & AIMF

Equipop.org, *Evaluation et capitalisation, Mobiliser les communes d'Afrique de l'Ouest francophone, Un guide de plaidoyer communal en santé sexuelle et reproductive*, 52 pages

Equipop.org, *Note d'analyse N°5, focus 2030, Genre, Droits sexuels et santé reproductive, quelle place dans l'aide politique au développement*, décembre 2018, www.focus2030.org, 10 pages

Evaluation du plan de développement communal troisième génération : 2018 -2022 (PDC3) – Commune d'Abomey – Calavi, projet de rapport, Décembre 2022, 59 pages

Evaluation du Projet de promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs au Bénin (PSDSR), Rapport final : 20 décembre 2021

FP 2020, *Coup de projecteurs sur les femmes 2018 – 2019 : rapport final 2019*, 56 pages

FP 2030, *Bénin, Aperçu des indicateurs de FP 2030 : Rapport de mesure 2022*, 2 pages

https://www.prb.org/fpdada

https://www.unfpa.org/fr

Intrahealth, *Evaluation rapide de la planification familiale au Bénin, rapport d'étude*, Septembre 2012, 50 pages

Loi N°2021 – 14 du 20 Décembre 2021, portant code de l'administration territoriale en République du Bénin

Mamadou SEMBENE, AIMF, *Etude comparée sur la décentralisation des politiques de santé au Bénnin, Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo*, Février 2022, 37 pages

Ministère de la Santé du Bénin, *Plan d'action national budgétisé de la planification familiale du Bénin 2019 – 2023*, Mai 2019, 126 pages

Ministère de la Santé du Bénin, *Politique nationale de santé 2018 – 2030*, Décembre 2018, 120 pages

Ministère de la Santé du Bénin, *stratégie nationale de repositionnement de la planification familiale au Bénin : 2011 - 2015*, 54 pages

Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement – UNDAF : 2014 – 2018, 64 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Adjarra : 2019 -2023, Décembre 2018, 204 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Bantè : 2018 -2022, Mars 2017, 141 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Bassila : 2018 -2022, Août 2017, 238 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Gogounou : 2017 -2021, Mars 2017, 240 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ N'dali, 67 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Nikki : 2017 -2021, 2017, 200 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Ouèssè : 2018 -2022, Novembre 2017, 204 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Ouidah : 2018 -2022, 260 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Parakou : 2019 -2023, Février 2019, 145 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Savalou : 2018 -2022, 182 pages

Plan de Développement Communal Troisième génération (PDC 3) _ Ségbana : 2018 -2022, 156 pages

Point d'exécution technique de projet de promotion de la santé des droits sexuels et reproductifs au bénin : Janvier – Décembre 2021, Avril 2022, 31 pages

PRB, *Tableau de bord des politiques de planification familiale pour les jeunes*, Mise à jour Mars 2022, 336 pages

Projet de promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs au Bénin (PSDSR), Rapport d'activité revu : Janvier – Décembre 2019, Juin 2020

PSDSR Inside, 20 pages

Rabier Serges, *document d'orientation, les enjeux du dividende démographique pour les pays d'Afrique, une perspective de genre*, Policy paper, AFD éditions, 30 pages, Août 2020 N°4

Save the children, *Plaidoyer budgétaire dans le domaine de la santé, guide pour les organisations de la société civile*, 51 pages

Track 20, *Suivi des progrès dans le domaine de la planification familiale, le modèle d'estimation de la planification familiale : Prédire l'avenir grâce à la vision du passé*, 04 pages

UNFPA, PATH, *Pour répondre à un besoin : vers le renforcement des programmes de planification familiale*, 95 pages

Women's Refugee Commission, IAWG, FP 2030, *Services de contraception dans les contextes humanitaire et le développement : Résumé des lacunes et recommandations tirées d'une évaluation de l'état du terrain*, Mars 2021, 26 pages

SOCIAL
WATCH
BENIN

CHAMPIONS
OF GLOBAL
REPRODUCTIVE RIGHTS
pai.org